

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE – 3,rue des Ecoles –
41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre , le 22 octobre à dix sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 11 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Christine VEUILLE, Philippe POITOU, Gérard GOUDEAU, Christian ROUBALAY,

Absent excusé Monsieur Jean-Charles GAUCHERON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BEDIU

Absent excusé Monsieur Bruno VIVIER ayant donné pouvoir à Madame Christine VEUILLE

Absent excusé Monsieur Jérôme SEJOURNE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA

Absent Monsieur POINTEAU

Délibération 4

OBJET : Branchement électrique surpresseurs Château d'eau de l'Ormeteau

Monsieur le Président donne lecture aux membres du Conseil syndical du courrier du SIDELC concernant la demande de raccordement au réseau de distribution électrique déposée par le SIAEP dans le cadre de la mise en place de nouveaux surpresseurs au château de l'Ormeteau nécessitant la construction d'une extension de ce réseau.

Le SIDELC, dont c'est l'une de ses missions, a procédé à l'estimation du coût de cette opération qui s'élève à 22536,05 euros HT.

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le SIDELC a décidé d'attribuer une participation de 40% pour les travaux d'extension du réseau de distribution d'électricité.

La contribution du SIAEP à ces travaux se trouve donc ramenée à 13.521,63 euros HT (net, pas de TVA).

Le conseil syndical, approuve, à l'unanimité des membres présents, l'opération financière présentée par le SIDELC et inscrit ces sommes au budget.

Et autorise le Président à passer commande auprès du SIDELC.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 23 octobre 2024

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

